



**Cité
Sciences
Vertes**
• Centre de formation

Brevet

► **Professionnel**



BP Aménagements Paysagers (Alternance)

Formation diplômante

Code RNCP 38314

Le profil demandé

Pré requis

- Etre titulaire d'un CAP ou BEP ou diplôme homologué de même niveau
- Avoir moins de 30 ans
- Pas de limite d'âge si RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

Les atouts de l'alternance

- Un premier pas significatif dans le monde du travail
- Une **rémunération mensuelle** pendant toute la durée de votre formation
- L'**acquisition d'un véritable savoir-faire** en tant que Jardinier paysagiste

Les emplois visés

- Agent paysagiste
- Jardinier paysagiste
- Chef d'équipe en travaux paysagers
- En collectivité territoriale : surveillant de travaux neufs espaces verts, conducteur de travaux d'entretien des espaces verts

Les perspectives d'évolution

Evolution de carrière

- Responsable de chantier
- Chef d'entreprise du paysage

Poursuite d'études

- BTS Aménagement Paysager
- Certificat de Spécialisation Arrosage Intégré
- Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères
- Certificat de Spécialisation Maintenance de Terrains de sport et de Loisirs
- Certificat de Spécialisation Elagage

Coût de la formation

Le coût de la formation par apprentissage est pris en charge par l'OPCO de branche ou par l'employeur.

Les modalités de rémunération

Votre rémunération est calculée en fonction de votre âge et de votre année de formation.

Vous pouvez retrouver ces informations sur notre site Internet : www.citesciencesvertes.educagri.fr



Diplôme de niveau 4

Lieu de formation :

Centre de formation Toulouse-Auzeville

Durée : 2 ans, à partir de septembre

Rythme de l'alternance : 25 semaines au Centre, 69 semaines en entreprise, 10 semaines de congés payés
Formation par apprentissage

Organisme de formation porteur de l'habilitation:
CFAAH Toulouse Auzeville
Certificateur: DRAAF Occitanie / SRFD - 09/20

Admission

Pré-inscription sur notre site internet.

Etude du dossier scolaire et entretien de motivation

L'admission définitive est actée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation de 2 ans.



Objectifs

Acquérir des compétences et des connaissances générales, techniques et pratiques dans l'organisation du chantier d'aménagement, la mise en place et l'entretien des végétaux et la mise en place d'infrastructure

C1: «Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager»

C11- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

C12- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

C2: «Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement»

C21- Préparer le travail pour un chantier

C22- Coordonner le travail sur un chantier

C3: «Réaliser des travaux d'entretien des végétaux»

C31- réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal

C32- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

C4: «Réaliser des travaux de mise en place des végétaux»

C41- Réaliser des travaux de plantation

C42- Réaliser des travaux de végétalisation par semis

CP5: «Mettre en place des infrastructures»

C51 Réaliser des murets et des escaliers

C52- Mettre en place des revêtements

CP6: «S'adapter à des enjeux professionnels particuliers»

Ucare (3 possibilités):

- mettre en place un jardin vivrier
- végétaliser un balcon ou un mur
- végétaliser une toiture

Modalités d'évaluation: 6 Unités Capitalisables (UC) avec 8 oraux d'explicitation

Organisation de la formation

Spécificités en termes d'organisation pédagogique

- Une équipe de formateurs diplômés et expérimentés
- Des relations privilégiées avec les entreprises et les collectivités concernées

Spécificités en termes d'équipements

- Plus de 400 espèces végétales représentées dans l'enceinte de la Cité des Sciences Vertes
- Une Plateforme Paysage avec un Atelier animé par des formateurs techniques et les apprenants
- Une dimension humaine préservée : animation et entretien d'un foyer pour nos apprenants, un centre de documentation, des activités culturelles et associatives.



Charte d'accueil du public handicapé

Le Centre de formations a signé cette Charte auprès du Conseil Régional et de l'AGEFIPH. Ainsi nous accueillons toute personne sans discrimination sur des temps d'accueil individualisés pour identifier les besoins spécifiques pour suivre la formation envisagée

Règlement intérieur sur notre site internet

- Promotion 2022-2023
- Nombre d'apprenants: 18
- Taux de réussite: 43%
- Taux de satisfaction: 47% (11 sur 18)
- Taux d'insertion: 82%
- Taux de poursuite d'études: 18%
- Taux de rupture : 6%



Centre de Formation Toulouse-Auzeville - Cité des Sciences Vertes

BP 72647 - 2 route de Narbonne - 31326 CASTANET TOLOSAN Cedex

Tél. 05 61 00 99 80 - Fax : 05 61 00 39 78

cfa.toulouse@educagri.fr - www.citesciencesvertes.fr